

## **Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif**

1. La trente-quatrième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration s'est tenue à Genève du 19 au 21 mai 2021 sous la présidence du D<sup>r</sup> Faical Ben Salah (Tunisie).<sup>1</sup> Le Comité a adopté son ordre du jour<sup>2</sup> en supprimant les points suivants : 3.5 Dispositions spéciales concernant le règlement des arriérés ; au point 4.2, le premier élément sur les propositions relatives à l'hébergement de partenariats formels par l'OMS ; 4.4 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière ; et 4.6 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel.

2. Dans son allocution d'ouverture, le Directeur général a déclaré que le Comité se réunissait avant une Assemblée de la Santé qui comptera parmi les plus importantes de l'histoire de l'Organisation. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a changé le monde et a montré qu'il avait plus que jamais besoin d'une OMS forte. Tout en axant ses efforts sur la coordination et le soutien en matière de riposte à la pandémie, l'Organisation a continué d'exécuter la plupart de ses plans de travail existants, les projections donnant un taux de mise en œuvre de plus de 80 % au regard du budget programme 2020-2021. Toutefois, comme l'ont reconnu les États Membres, il est urgent de garantir un financement prévisible et durable, puisque les contributions fixées ne représentent que 16 % des fonds. La structure de financement n'est plus adaptée aux besoins, d'autant plus que les attentes ne cessent de croître à l'échelle mondiale.

3. Dans le cadre du programme de transformation, l'OMS avait entamé un travail sur le financement durable et prévisible, afin de gagner en souplesse et de mieux tenir compte de l'impact de son action. La pandémie a constitué une mise à l'épreuve de cette transformation. Grâce à la reconfiguration de ses fonctions institutionnelles, l'OMS a réussi dans de nombreux domaines, notamment la mise à disposition d'orientations, la coordination et la livraison de fournitures essentielles, ou encore la production de connaissances sur les traitements. La création du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) est un exemple des mesures mises en place pour lutter contre la pandémie.

4. Pour ne pas préjuger des recommandations que plusieurs groupes spéciaux et comités d'examen allaient soumettre à la prochaine Assemblée de la Santé, une proposition de budget programme souple a été élaborée pour l'exercice biennal 2022-2023 et sera mise à jour en fonction des résultats des discussions avec les États Membres sur ces recommandations.

---

<sup>1</sup> La liste des participants figure dans le document EBPBAC34/DIV./1.

<sup>2</sup> Document EBPBAC34/1.

5. Le Directeur général a indiqué que la Commission indépendante sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels en République démocratique du Congo pendant la riposte à la dixième flambée de maladie à virus Ebola avait chargé une entreprise extérieure, retenue à la suite d'un appel d'offres, d'établir les faits et d'enquêter au sujet des allégations, puis de lui en faire rapport. Les conclusions de la Commission donneraient lieu à des mesures décisives, dont certaines ont déjà été prises aux fins de signaler les allégations, d'enquêter à leur sujet et de protéger les personnes au service desquelles œuvre l'OMS. L'Organisation s'attachait à mettre en place un nouveau modèle de transparence et de responsabilisation. Dans ce contexte, le nouveau rapport sur les résultats à mi-parcours a été conçu pour montrer les progrès accomplis au regard du treizième programme général de travail, 2019-2023.

## **Point 2 de l'ordre du jour Questions soumises au Comité pour information ou suite à donner**

### **2.1 Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance : rapport annuel (document EBPBAC34/2)**

6. Le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a donné une vue d'ensemble du rapport du Comité.

7. Le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a notamment mis l'accent sur le degré d'épuisement du personnel de l'OMS et il s'est félicité que l'Organisation ait décidé de faire de 2021 l'Année du personnel, en prenant une série de mesures utiles. Il a également noté les résultats positifs obtenus par l'OMS en 2020, y compris la solidité de ses contrôles internes, bien que l'Organisation soit confrontée à un grand nombre de problèmes imprévus en raison de la pandémie actuelle. En outre, le Président a fait part des préoccupations du Comité consultatif au sujet de la viabilité du financement à long terme de l'Organisation, en raison de la baisse du pourcentage du budget financé par les contributions fixées. Il a également souligné la nécessité de réviser le mandat initial du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance afin d'éviter les chevauchements et les doubles emplois dans la structure de surveillance de l'OMS.

8. S'agissant de l'Assurance-maladie du personnel de l'OMS, le Comité consultatif estimait que le régime progressait vers un meilleur financement et une diminution de son passif à long terme. Le Comité consultatif a par ailleurs noté qu'il n'était pas opportun d'indiquer l'année probable de financement intégral du régime, puisque la valeur future des engagements de dépenses au titre de l'Assurance-maladie du personnel dépend d'un certain nombre d'hypothèses qui sont soumises à de nombreuses variations et à une grande volatilité. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance encourage dès lors la haute direction à continuer de viser à assurer un financement raisonnable du régime d'assurance-maladie du personnel à moyen terme.

9. Le Comité du programme, du budget et de l'administration a salué le rapport et a pris note des propositions qui y figurent visant à intégrer les mesures de lutte contre la fraude dans la mise en œuvre des programmes et à envisager de lier les contributions fixées au produit intérieur brut des États Membres afin d'assurer une contribution stable à l'OMS en termes réels.

**Le Comité a salué le rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance ; il a en outre proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :**

**a) de continuer à veiller au bien-être du personnel et de fournir le soutien nécessaire pour combattre la lassitude du personnel ;**

- 
- b) de continuer à mettre en application rapidement les recommandations du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance ;
  - c) de poursuivre les efforts visant à ce que le programme de transformation de l'OMS ait des effets concrets dans les pays et à ce que les États Membres soient informés de l'application des enseignements tirés ;
  - d) de veiller à avoir l'autorité pour effectuer les vérifications nécessaires de la Fondation pour l'OMS et à ce que le Bureau des services de contrôle interne prévoie un examen de la Fondation pour l'OMS dans son plan de travail pour les 24 prochains mois ;
  - e) de veiller à ce qu'aucune fraude en matière d'achat ne soit tolérée dans les situations d'urgence ;
  - f) de prendre rapidement des mesures destinées à prévenir l'exploitation et les abus sexuels ;
  - g) de continuer à travailler à la mise en œuvre du nouveau progiciel de gestion intégré en vue d'améliorer les processus internes ;
  - h) de prier le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance de procéder, pour l'ensemble du système des Nations Unies, à une comparaison des budgets alloués aux fonctions d'appui en proportion du budget total ; et
  - i) de donner de plus amples informations sur les recommandations précédentes du Comité du programme, du budget et de l'administration et sur leur mise en œuvre.

Le Comité s'est félicité que le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance ait l'intention de consulter de manière informelle les membres du Comité du programme du budget et de l'administration et le Secrétariat avant de proposer des révisions de son mandat lors de la trente-cinquième réunion du Comité du programme du budget et de l'administration en janvier 2022, et il a demandé que les consultations menées par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance concernent tous les États Membres et que davantage de temps leur soit accordé pour faire des observations.

## **2.2 Responsabilisation : vue d'ensemble (document EBPBAC34/3)**

10. Le Secrétariat a fait le point des progrès réalisés en matière de responsabilisation institutionnelle, en soulignant les efforts déployés pour renforcer les fonctions d'intégrité institutionnelle de l'OMS et établir des normes et des approches visant l'excellence dans le domaine de la responsabilisation institutionnelle aux trois niveaux de l'Organisation.

11. Le Comité a salué les efforts déployés par le Secrétariat pour examiner systématiquement toutes les fonctions d'intégrité institutionnelle de l'OMS et améliorer l'approche de gestion des risques. Il a appuyé les recommandations relatives à la gestion des risques et à la conformité formulées par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance, y compris s'agissant de l'importance de traiter les enquêtes internes en souffrance. À cet égard, le Comité s'est félicité que des ressources supplémentaires aient été affectées au Bureau des services de contrôle interne de l'OMS afin qu'il soit mieux à même de traiter les anciennes affaires en souffrance et d'en gérer efficacement de nouvelles.

12. Compte tenu de la pandémie actuelle de COVID-19, le Comité a souligné l'importance de mettre l'accent sur les systèmes de contrôle interne afin d'atténuer les risques associés aux services contractuels, en particulier pour l'achat de fournitures et de matériel médicaux. Les processus d'achat en commun avec d'autres organisations des Nations Unies ont joué un rôle important dans la détection des fraudes et la lutte contre la fraude.

13. Tout en se félicitant de la mise en œuvre de la nouvelle politique de l'OMS visant à prévenir et à combattre les comportements inappropriés et des efforts déployés pour renforcer la prévention de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels dans l'ensemble de l'Organisation, le Comité s'est dit déçu que les États Membres n'aient pas eu la possibilité de faire des observations sur les dispositions de cette politique.

14. En réponse aux questions sur la création d'une culture institutionnelle axée sur la prise de conscience des risques plutôt que d'hostilité au risque, le Secrétariat a indiqué que le Comité mondial de gestion des risques avait fait des travaux relatifs à la propension au risque et à la tolérance au risque sa priorité absolue pour 2021. Ces travaux refléteront la nature variable des différentes fonctions institutionnelles de l'OMS. Plusieurs modules de formation au risque sont en cours de déploiement aux trois niveaux de l'Organisation, et un nouveau programme de formation au risque est en cours de conception avec l'Académie de l'OMS.

**Le Comité a pris note du rapport ; il a en outre proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :**

**a) de définir clairement le rôle de toutes les fonctions de responsabilisation et les ressources qui y sont affectées ;**

**b) de renforcer et d'adopter une approche proactive et prospective de la coordination et de la coopération pour toutes les fonctions de responsabilisation ; et**

**c) d'informer régulièrement les États Membres de tout projet visant à mettre en œuvre des politiques et procédures de responsabilisation supplémentaires, y compris dans les domaines des achats, de la gestion des risques et de la lutte contre les comportements inappropriés et, le cas échéant, de solliciter les États Membres pour qu'ils fassent des observations ;**

**d) de consolider la formation permanente destinée à l'ensemble des membres du personnel concernés de l'OMS pour toute une série de fonctions de responsabilisation.**

### **2.3 Rapport annuel sur la conformité, la gestion des risques et l'éthique** (document EBPBAC34/4)

15. Le Comité a reçu un rapport du Secrétariat sur la conformité, la gestion des risques et l'éthique, faisant état d'une forte augmentation des demandes d'avis en matière d'éthique, qui témoigne d'une sensibilisation accrue du personnel à l'importance de cette question. Le système de plaintes est en cours d'automatisation pour permettre de traiter ce volume plus important.

16. Des efforts accrus ont été déployés pour sensibiliser les membres du personnel de l'OMS aux trois niveaux de l'Organisation moyennant une offre de cours de sensibilisation et de formation sur la politique relative aux comportements abusifs.

17. Le Comité s'est félicité des efforts assidus entrepris par le Secrétariat pour prévenir les comportements inappropriés, ainsi que de l'adoption de la nouvelle politique de prévention et de lutte contre les comportements inappropriés, et il a prié le Secrétariat d'informer les États Membres sur sa mise en œuvre. Le Comité s'est également félicité de l'examen en cours des approches de la gestion des risques dans l'ensemble de l'Organisation et a noté que serait également mené à bien un examen de la procédure de plainte.

18. Le Comité a souligné l'importance pour le Secrétariat de maintenir des contrôles et des systèmes internes forts et actualisés contre la fraude et la corruption à tous les niveaux de l'Organisation (y compris au niveau des programmes) afin d'obtenir un impact sur la santé au niveau des pays. Les membres du Comité ont demandé que les fonctions de conformité, de gestion des risques et d'éthique soient dotées de toutes les ressources nécessaires à tous les niveaux de l'Organisation.

19. Des préoccupations ont été exprimées quant aux articles dans les médias faisant état d'allégations d'exploitation et d'abus sexuels impliquant l'OMS.

20. Le Directeur régional de l'OMS pour l'Afrique a évoqué la détermination absolue des bureaux de l'OMS dans la Région africaine à traiter tous les cas de harcèlement et d'abus, indiquant que la Région avait nommé des référents concernant l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel. Toutefois, ces efforts devaient être dotés des ressources nécessaires à tous les niveaux.

**Le Comité a pris note du rapport ; il a en outre proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :**

**a) de consacrer ses efforts non seulement à l'amélioration des politiques, mais aussi à leur mise en œuvre, y compris en formant suffisamment le personnel, avec un cadre approprié sur la propension au risque, qui doit être mis au point avec les États Membres et leur être communiqué en priorité ;**

**b) d'informer les États Membres sur la mise en œuvre de la politique de prévention des comportements inappropriés ;**

**c) de veiller à ce que la fonction de conformité, de gestion des risques et d'éthique soit dotée des capacités et des ressources appropriées aux trois niveaux de l'Organisation conformément à la décision EB148(4), en ayant recours à des méthodes novatrices.**

## **2.4 Rapports du Corps commun d'inspection (document EBPBAC34/5)**

21. Le Comité a reçu un rapport sur la suite donnée par l'OMS aux rapports du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies, y compris sur les taux d'acceptation et de mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection par l'Organisation. Le rapport montre qu'entre 2016 et 2019, l'OMS a accepté 88 % des recommandations du Corps commun d'inspection et mis en œuvre 70 % des recommandations acceptées.

22. La Vice-Présidente du Corps commun d'inspection a présenté le document et a souligné l'importance pour les organisations des Nations Unies et leurs organes législatifs d'accepter et de mettre en œuvre les recommandations du Corps commun d'inspection qui les concernent. Elle a salué la coopération du personnel de l'OMS et s'est félicitée des taux élevés d'acceptation et de mise en œuvre des recommandations par l'OMS alors que ceux-ci ont baissé au sein des organisations des Nations Unies, et elle signalé que le Corps commun d'inspection et l'OMS collaboraient étroitement.

23. Le Comité a salué le rapport et s'est félicité de l'amélioration des taux de mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection. Il a obtenu des informations supplémentaires du Secrétariat au sujet de trois rapports établis par le Corps commun d'inspection en 2019 et en 2020 sur les points suivants : l'examen des programmes d'échange de personnel et des autres mesures de mobilité interorganisations en place dans les organisations du système des Nations Unies ; (document JIU/REP/2019/8, recommandations 4, 6 et 7) ; l'examen des pratiques récentes des entités des Nations Unies en matière d'externalisation de services à des prestataires privés (document JIU/REP/2019/9, recommandation 3) ; et l'examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête (document JIU/REP/2020/1, recommandation 7).

24. En ce qui concerne le rapport du Corps commun d'inspection sur l'externalisation, le Comité a été prié de consulter le rapport sur les achats récemment publié par l'OMS pour faire suite à une demande qu'il avait formulée en 2020. S'agissant de la recommandation 7 relative à la fonction d'enquête et de la recommandation 1, de 2018, relative à la politique de dénonciation des abus, le Secrétariat a noté que les organes directeurs des institutions devraient participer à la poursuite de l'élaboration d'une politique d'enquête sur les plaintes pour comportement répréhensible par les chefs de secrétariat. Le Secrétariat a indiqué au Comité qu'il aborderait le sujet des enquêtes concernant les chefs de secrétariat auprès du Comité de haut niveau sur la gestion des Nations Unies. En outre, il révisait actuellement sa politique d'enquête et tiendrait compte des considérations relatives à un certain nombre d'initiatives récentes des Nations Unies, ainsi que des politiques récentes de l'OMS, telles que la politique de prévention des comportements inappropriés et les recommandations éventuelles découlant des conclusions de la Commission indépendante sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels en République démocratique du Congo. Les dispositions prises par le Secrétariat concernant les situations où les membres du personnel qui ont quitté l'OMS ou qui sont partis travailler dans d'autres institutions pendant une enquête en cours seront examinées au cas par cas en fonction du stade de l'enquête en question.

25. Le Secrétariat a fait observer que l'Organisation publie chaque année, sur la page de son site Web consacrée à l'évaluation, un document contenant des informations actualisées sur la mise en œuvre de toutes les recommandations en suspens figurant dans les rapports du Corps commun d'inspection publiés au cours des cinq dernières années. En outre, dans le cadre de son processus d'apprentissage institutionnel, le Secrétariat lie activement les recommandations du Corps commun d'inspection à celles émises au titre d'autres fonctions de responsabilisation. Le Secrétariat a indiqué qu'il continuerait d'assurer la mise en œuvre rapide des recommandations et de faire le point des recommandations en suspens deux fois par an.

**Le Comité a pris note du rapport ; il a en outre proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :**

**a) de faire partie du comité de gestion de haut niveau pour donner suite aux recommandations du Corps commun d'inspection relatives à la mobilité interorganisations, y compris sur les fautes graves et le réengagement ;**

**b) de prêter une attention particulière aux recommandations figurant dans les rapports du Corps commun d'inspection, y compris, mais pas uniquement, celles relatives aux fonctions d'enquête et à la gestion des risques institutionnels, et de veiller à ce que des progrès soient accomplis et qu'il en soit rendu compte à la prochaine réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif ;**

**c) de permettre aux organes directeurs de prendre toute mesure nécessaire afin que l'Organisation puisse mettre en œuvre la recommandation 7 qui figure dans le document JIU/REP/2020/1 relative à l'élaboration et à l'adoption de procédures officielles appropriées pour l'instruction des plaintes pour comportement répréhensible par les chefs de secrétariat dans les délais exigés par le Corps commun d'inspection.**

---

**Point 4 de l'ordre du jour Questions soumises au Conseil exécutif pour examen et/ou sur lesquelles le Comité est invité à formuler des recommandations****4.1 Évaluation : rapport annuel (documents EB149/5 et EB149/5 Add.1)**

26. Le Secrétariat a présenté les deux rapports, soulignant que l'évaluation de la transformation était de nature formative et prospective, afin d'aider à éclairer et à orienter la mise en œuvre future de la transformation de l'OMS. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance avait travaillé en étroite collaboration avec le Bureau de l'évaluation pour concevoir l'évaluation de la transformation. Le rapport annuel faisait le point sur la mise en œuvre du plan de travail biennal pour l'évaluation et contenait également des exemples significatifs de la façon dont les leçons tirées des évaluations avaient influencé les politiques et la prise de décisions.

27. Le Comité a apprécié les deux rapports et s'est dit favorable à l'apprentissage institutionnel et au travail de l'Organisation dans le cadre des évaluations centrales, mais aussi décentralisées. Il a noté que la pandémie de COVID-19 avait compliqué et retardé les évaluations au niveau des pays et a exhorté à les entreprendre dès que la situation se serait améliorée. Il a demandé plus d'informations et de détails sur le suivi de l'évaluation initiale du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques. Il attendait avec intérêt les résultats des évaluations futures, en particulier l'évaluation de l'intégration des questions de genre, d'équité et de droits humains dans les travaux de l'Organisation. Cette évaluation en particulier doit aboutir à des recommandations solides et efficaces.

28. En réponse aux questions du Comité, le Secrétariat a noté que toute évaluation de la riposte menée par l'OMS face à la COVID-19 serait guidée par les discussions à l'Assemblée de la Santé sur les processus d'examen déjà en cours. En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation initiale du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, le Comité a été renvoyé à la réponse de la direction publiée sur la page Web du Bureau de l'évaluation, laquelle donne également des informations complètes sur les évaluations achevées.<sup>1</sup>

**Le Comité a recommandé que le Conseil exécutif prenne note des rapports figurant dans les documents EB149/5 et EB149/5 Add.1 ; il a en outre proposé au Secrétariat, pour l'orienter dans l'exécution des mandats existants :**

- a) de mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation de la transformation de l'OMS, en particulier en ce qui concerne l'établissement de jalons de résultats pour le reste de la transformation ;**
- b) de collaborer plus étroitement avec les États Membres dans la poursuite de la mise en œuvre future de la transformation et de veiller à ce que les ressources et les capacités nécessaires soient disponibles pour les travaux de l'OMS au niveau des pays au cours de la prochaine phase de la transformation ;**
- c) de fournir des mises à jour régulières sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la transformation à tous les niveaux de l'Organisation et en particulier au niveau des pays ;**

---

<sup>1</sup> Bureau de l'évaluation de l'OMS (<https://www.who.int/about/what-we-do/evaluation>, consulté le 22 mai 2021).

- d) de donner des informations sur l'évaluation de la transformation de l'OMS moyennant une séance d'information à l'intention des missions diplomatiques ;
- e) d'envisager de recourir à des discussions de groupe interrégionales lors des évaluations futures ;
- f) d'informer les États Membres sur l'évaluation de la riposte de l'OMS à la pandémie de COVID-19 dans le cadre du plan de travail de l'Organisation à la prochaine réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration.

#### 4.2 Partenariats hébergés

- **Rapport sur les partenariats hébergés** (document EB149/6)
- **Examen des partenariats hébergés** (document EB149/7)

29. Le Comité a reçu des rapports sur les partenariats hébergés par l'OMS, y compris un examen de l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé, créée en 1999, qui est régie par un Conseil composé des principales parties prenantes, soutenu par le Comité consultatif scientifique et technique de l'Alliance, et qui est administrée par un secrétariat hébergé au Siège de l'OMS.

30. Le Comité a noté que les enseignements tirés de la COVID-19 montraient clairement qu'il fallait instaurer des mécanismes pour mettre en commun les expériences acquises au cours de la pandémie de COVID-19 et renforcer la préparation et la riposte à l'échelle mondiale. L'importance des partenariats multipartites est devenue plus évidente pendant la pandémie, et le travail accompli par l'OMS et ses partenariats hébergés montre que les partenariats apportent une contribution non négligeable aux résultats en matière de santé. Il a été suggéré d'envisager la création de deux partenariats supplémentaires, l'un sur la santé numérique et l'autre sur la gestion des pandémies.

31. Le Secrétariat a noté que l'OMS pouvait collaborer avec ses partenaires selon plusieurs modalités – à titre individuel grâce au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, au sein de réseaux, d'alliances et de partenariats ou encore dans le cadre des partenariats hébergés. Il a proposé de poursuivre les discussions informelles sur les mécanismes les plus appropriés pour faire avancer les travaux sur la santé numérique et sur la gestion des pandémies.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note des rapports figurant dans les documents EB149/6 et EB149/7.**

#### 4.3 Composition du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (documents EB149/9 et EB149/9 Add.1)

32. Le Secrétariat a présenté les informations figurant dans les rapports relatifs à la nomination de quatre candidats. Il a fait observer que l'un des candidats serait nommé avec effet immédiat pour pourvoir le siège actuellement vacant. Deux autres candidats seraient nommés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le candidat restant serait nommé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Le Comité a recommandé au Conseil exécutif de prendre note des rapports figurant dans les documents EB149/9 et EB149/9 Add.1 et de nommer quatre nouveaux membres au Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance selon le calendrier proposé.**



#### 4.5 Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS

(document EB149/INF./1)

33. Le représentant des associations de personnel de l'OMS a présenté son rapport, en soulignant que toutes les Régions de l'OMS devaient participer aux réunions mensuelles du personnel et de l'administration, que les membres du personnel devaient être consultés sur les politiques de l'OMS nouvelles et existantes qui les concernent directement, que le Comité sur la santé, la sécurité et le bien-être du personnel devait être réactivé, que le système de justice interne de l'OMS devait être renforcé afin d'éviter autant que possible les retards, en particulier dans les enquêtes, qu'un ombudsman devait être nommé dans chacun des principaux bureaux, et que les recommandations de l'équipe spéciale sur les aménagements des modalités de travail devaient être mises en œuvre.

34. Les associations du personnel se sont félicitées de la création de la nouvelle équipe spéciale sur la santé mentale et a dit attendre avec intérêt la mise en place d'un système complet et équitable de gestion des services à 360 degrés.

35. Elles se sont en outre félicitées de la création de la Commission indépendante sur les allégations d'exploitation et d'abus sexuels en République démocratique du Congo et a demandé que des mesures soient prises rapidement et de manière transparente à cet égard. Le fait que les noms de certains membres du personnel de l'OMS aient été divulgués dans les médias et que les commentaires de ces collègues sur la question aient été publiés sans leur consentement est préoccupant.

36. Le Comité s'est félicité de la collaboration des associations de personnel et de leurs bonnes relations de travail avec la direction. Il a salué les mesures prises pour améliorer les services de l'Assurance-maladie du personnel et pour protéger et promouvoir la santé du personnel, en particulier pendant la pandémie de COVID-19, notamment en termes d'aménagement des modalités de travail.

37. Le Secrétariat a confirmé qu'il continuerait de collaborer étroitement avec les associations de personnel pour aborder les problèmes soulevés, notamment afin de mettre rapidement en œuvre les recommandations de l'équipe spéciale sur les aménagements des modalités de travail et pour réactiver le Comité sur la santé, la sécurité et le bien-être du personnel. Il a également signalé plusieurs initiatives actuelles tendant à revoir le système de justice interne dans le contexte des Nations Unies, y compris à examiner les mécanismes de justice interne de l'OMS à la suite des réformes de 2016, et que l'OMS participait à l'examen par le Corps commun d'inspection des mécanismes de recours préalable à la saisine du tribunal.

#### Point 5 de l'ordre du jour Adoption du rapport et clôture de la réunion

38. Le Comité a adopté son rapport.

= = =